

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du NORD

- :- :-

Arrondissement de DOUAI

- :- :-

Canton de SIN LE NOBLE

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

Délibération n°805.125/2018

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI

20 DEC. 2018

ARRIVEE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre, à 19 heures, le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 11 décembre 2018, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Christophe DUMONT, **Maire** ; M. Jean-Paul HOURNON, Mme Johanne MASCLÉT (*jusqu'à son départ à 21h51, avant l'adoption du point VI/ 16*), M. Didier CARREZ, Mme Caroline FAIVRE, M. Patrick ALLARD, Mme Isabelle TAILLEZ, M. Jean-Claude DESMENEZ, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Freddy DELVAL, **Adjoints** ; M. Jean-Michel CHOTIN, M. Jean-Pierre BERLINET, Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Christiane DUMONT, Mme Joselyne GEMZA, M. Jean-Luc JOUVENEZ, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Pascal DAMBRIN, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Lise WIDIEZ, Mme Elise SALPETRA, M. Jean-Pierre STOBIECKI, Mme Véronique LEGRAND, M. Vincent CAMPISANO, M. Vincent CAMPISANO, Mme Cécile DEMARECAUX, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES : Mme Johanne MASCLÉT (*à compter de son départ à 21h51, avant l'adoption du point VI/ 16, procuration à Monsieur Christophe DUMONT, Maire, du 17 décembre 2018*), **Adjointe** ; Mme Sylvie DORNE (*procuration à M. Dimitri WIDIEZ du 17 décembre 2018*), **Conseillère municipale**.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS : M. Victor GUERIN, Mme Cerasela POP, Mme Dorothee DYBAL, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS : M. Bruno WOSINSKI, Mme Lucie DEBLANGY, **Conseillers municipaux**.

SECRÉTAIRE : Mme Elise SALPETRA

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 24 décembre 2018.

II/ AFFAIRES FINANCIÈRES

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-3 et L.2224-11-1,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n° 709.109/2018 du Conseil municipal du 12 novembre 2018, visée en sous-préfecture de Douai le 15 novembre 2018, prenant acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice à venir,

Vu le projet du budget primitif 2019 présenté par Monsieur Christophe Dumont, Maire de la Commune de Sin-le-Noble,

Vu l'avis de la Commission vie institutionnelle, administration, finances, emploi, activités économiques, commerce et artisanat,

Considérant que l'assemblée délibérante a été amenée à débattre sur les orientations budgétaires de la Commune pour l'exercice 2019, lors de sa séance du 12 novembre 2018 ;

Considérant qu'il lui revient, dans un délai de deux mois d'adopter le budget primitif pour l'exercice concerné ;

Considérant que le budget est soumis au vote par nature et par chapitre ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif 2019 dont le vote s'est opéré par chapitre comme précisé ci-dessous :

Chapitre	Fonctionnement Dépenses	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
011	Charges à caractère général	28		
012	Charges de personnel et frais assimilés	28		
023	Virement à la section d'investissement	28		
65	Autres charges de gestion courante	28		
66	Charges financières	28		
67	Charges exceptionnelles	28		
68	Dotations aux provisions	28		
Chapitre	Fonctionnement Recettes	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
013	Atténuation des charges	28		
70	Produits des services, du domaine et ventes	28		
73	Impôts et taxes	28		
74	Dotations et participations	28		
75	Autres produits de gestion courante	28		
76	Produits financiers	28		
77	Produits exceptionnels	28		
Chapitre	INVESTISSEMENT Recettes	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
10	Dotations, fonds divers et réserves	28		
13	Subvention d'investissement	28		
16	Emprunts et dettes assimilées	28		
021	Virement de la section de fonctionnement	28		
024	Cessions d'immobilisations	28		
040	Opérations d'ordre	28		
041	Opérations patrimoniales	28		

Chapitre	INVESTISSEMENT Dépenses	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
16	Emprunts et dettes	28		
23	Immobilisations en cours	28		
041	Opérations patrimoniales	28		

ARTICLE 2 : RAPPELLE que le présent budget est voté en l'absence du vote du compte administratif de l'exercice 2018.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférent.

ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du
Code général des collectivités territoriales)
SIN-LE-NOBLE, le 17 décembre 2018
Le Maire


Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le 20 DEC. 2018
Et de la publication le 20 DEC. 2018
Fait à Sin-le-Noble, le 20 DEC. 2018
Le Maire


Christophe DUMONT


SOUS PREFECTURE
DE DOUAI
20 DEC. 2018
ARRIVEE

